

**ARRETE n° D3/B4-07-90 portant désignation des membres
de la Commission locale de l'eau
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre**

**LE PREFET DE L'EURE
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU: Le code de l'environnement et notamment l'article L 212-4;

Les lois n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques

Le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux;

Le décret n° 2005-1329 du 21 octobre 2005 pris pour application des articles L 212-3 à L 212-7 du code de l'environnement et modifiant le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992;

La circulaire du 15 octobre 1992 relative à l'application du décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux;

L'arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie du 20 septembre 1996, approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie;

L'arrêté interpréfectoral du 31 mai 1999 relatif au schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre;

La délibération du Syndicat Intercommunal de la vallée de l'Avre du 18 mars 1995 sollicitant l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre;

Les lettres des 19 août et 30 septembre 1997 par lesquelles les Préfets de l'Orne et d'Eure et Loir donnent leur accord pour que la coordination de la procédure d'établissement du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre soit assurée par le Préfet de l'Eure;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Eure,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés membres de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre:

-membres siégeant au sein du Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics

- **désignés par l'Union des maires et des élus de l'Eure:**

titulaire: M. Joël HERVIEU, maire d'Acon

suppléant: M. Jean-Paul HEROUARD, maire de Marcilly-la-Campagne

titulaire: M. Eric AUBRY, maire de Nonancourt

suppléant: M. Jacques OPSOMER, maire de Breux-sur-Avre

titulaire: M. Maurice AUFFRET, maire de Bâlines

suppléant: M. Philippe MARIE, conseiller municipal de Verneuil-sur-Avre

titulaire: M. Jean-Etienne MOREL, maire d'Armentières-sur-Avre

suppléant: M. Guy THIBAUT, maire de Saint Victor-sur-Avre

titulaire: M. Michel MOREL, maire de Saint Germain-sur-Avre

suppléant: M. Daniel AUVRAY, conseiller municipal de Pullay

titulaire: M. Christian PERRON, maire de Verneuil-sur-Avre

suppléant: Mme Isabelle GUÉNEAU, maire de l'Hosmes

titulaire: M. Norbert CAYUELA, maire de Mesnil-sur-l'Estrée

suppléant: M. Michel GODINOT, maire-adjoint de Verneuil-sur-Avre

titulaire: Mme Claudie PROVOST, maire de Marcilly-sur-Eure

suppléant: M. Sylvain LAUNAY, maire adjoint de Verneuil-sur-Avre

- **désignés par l'Association des maires d'Eure et Loir:**

titulaire: M. Xavier NICOLAS, maire de Senonches

suppléant: M. Roger HIS, maire de la Puisaye

titulaire: M. Jacky MARBOUTY, maire de Vert-en-Drouains

suppléant :

titulaire: M. Jean-Pierre JALLOT, maire de la Ferte-Vidame

suppléant : M. Jean-Pierre GUÉRIN, maire de Boissy-les-Perche

titulaire: M. Guy NAVEAU, maire de Rueil-la-Gadelière

suppléant : M. Roland GAUTIER, maire de Beauche

titulaire: M. Patrick RIEHL, maire de Saint-Rémy sur Avre

suppléant : M. Alain SANCET, maire d'Escorpain

titulaire: M. Hubert HÉRIOT, maire de Brézolles

suppléant : M. René COOLEN, maire de Prudemanche

titulaire: M. Alain BILBILLE, maire de Dampierre-sur-Avre

suppléant : M. Bernard GAUTIER, maire de Montigny-sur-Avre

- **désignés par l'Association des maires de l'Orne:**
titulaire: M. Jean-Edouard SYLVESTRE, maire de la Poterie au Perche
suppléant: M. Gérard LEBEAUT, maire de Saint Maurice les Charencey

titulaire: M. René LE BLEVEC, maire de Normandel
suppléant : M. Didier COLLIN, maire de l'Home Chamondot

- **désignés par le Conseil Régional de Haute- Normandie:**
titulaire: M. Jean-Yves GUYOMARCH
suppléant: Mme Anne MANSOURET

- **désignés par le Conseil Régional de Basse- Normandie:**
titulaire: M. Yannick SOUBIEN
suppléant: M. Laurent BEAUVAIS

- **désignés par le Conseil Régional de la Région Centre:**
titulaire: Mme Birgitta HESSEL
suppléant: M. Laurent RABATE

- **désignés par le Conseil Général de l'Eure:**
titulaire: M. Louis PETIET
suppléant: Mme Anne MANSOURET

- **désignés par le Conseil Général d 'Eure et Loir:**
titulaire: M. Gérard SOURISSEAU
suppléant: M. Xavier NICOLAS

- **désignés par le Conseil Général de l'Orne:**
titulaire: M. MONHEE
suppléant: M. LEGAULT

- **désignés par le Syndicat intercommunal de la Vallée d'Avre:**
titulaire: M. Pascal ARTECHA
suppléant: M. Thierry LAINÉ

membres siégeant au sein du Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et associations concernées

- **désignés par la Chambre d'Agriculture de l'Eure:**
titulaire: M. Bruno LEROY
suppléant: M. Eric CRECY

- **désignés par la Chambre d'Agriculture d'Eure et Loir:**
titulaire: M. Michel PLOVIE
suppléant: M. Antoine MINARD

- **désignés par la Chambre d'Agriculture de l'Orne:**
titulaire: M. Jean-Pierre PREVOST
suppléant: M. Bernard GASDON

- **désignés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure:**
titulaire: Mme Brigitte SOBRINO
suppléant: M. Thierry BONNEFOND

- **désignés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure et Loir:**
titulaire: M. Luc LEVASSEUR
suppléant:

- **désignés par la Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Eure:**

titulaire:

suppléant: M. Jérôme TACHAT

- **désignés par la Fédération d'Eure et Loir pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :**

titulaire: M. Pierre FETTER

suppléant: M. Denis LEGRET

- **désignés par l'association La Sauvegarde de l'Environnement (Eure):**

titulaire: M. Jean MAURICE

suppléant: M. Jacky CRESTEY

- **désignés par l'association Eure et Loir Nature:**

titulaire: M. Philippe HOUSSET

suppléant: M. Patrick MULET

- **désignés par l'association Faune et Flore de l'Orne:**

titulaire: M. Roger RIMBERT

suppléant:

- **désignés par Veolia Eau:**

titulaire: M. Thierry DUFORD

suppléant: M. Gilles CHALUMEAU

- **désignés par la Ville de Paris**

titulaire: M. Olivier JACQUE

suppléant: Mme Odile DE KORNER

membres du Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics:

- M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet coordonnateur du bassin Seine- Normandie ou son représentant,
- M. le Préfet de l'Eure ou son représentant,
- M. le Directeur régional de l'environnement de Haute Normandie,
- M. le Directeur régional de l'environnement du Centre,
- Au titre de la mission inter-services de l'eau de l'Eure :
 - ◆ M. le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Eure ou son représentant,
 - ◆ M. le Directeur départemental de l'équipement de l'Eure ou son représentant,
 - ◆ M. le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de l'Eure ou son représentant,
- Au titre de la mission inter-services de l'eau de l'Eure et Loir :
 - ◆ M. le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Eure et Loir ou son représentant,
 - ◆ M. le Directeur départemental de l'équipement de l'Eure et Loir ou son représentant,
- M. le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Orne ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant,
- M. le Chef de la brigade de l'Eure du conseil supérieur de la pêche ou son représentant,

Article 2 : Les membres ci-dessus désignés, autres que les représentants du collège de l'Etat et des établissements publics, sont nommés pour une durée de six années à compter de la publication de l'arrêté préfectoral du 18 février 2002 portant désignation des membres de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre

Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Article 3 : La Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique siège à la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre en tant que personne qualifiée sans voix délibérative.

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 18 février 2002 portant désignation des membres de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Avre ainsi que les arrêtés modificatifs des 30 octobre 2002, 15 décembre 2003, 21 avril 2004, 19 mai 2004, 28 juin 2004, 30 juillet 2004, 3 mars 2005, 9 décembre 2004 et DAI/B4-06-191 du 18 juillet 2006 sont abrogés.

Article 5 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Eure, d'Eure et Loir et de l'Orne. La liste des membres est consultable sur le site internet GEST'EAU (www.gesteau.eaufrance.fr).

Evreux, le 24 mai 2007

Le Préfet,

signé

Jacques LAISNÉ